

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2012

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS et Valérie DESSENNE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE,
Dominique MINCHEZ, Frédéric BRENOT, Jean-François BOULANGER, Jean-Michel
BOUCHEZ, Jean-Bernard VENET.

Absentes excusées : Mmes Cathy LEMAIRE et Viviane VENET.

Absent non excusé : Mr Alvaro GONCALVES

Secrétaire : Madame Sylvie DUBOIS.

Date de convocation : 30 mai 2012

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2012 est approuvé.

DEMANDE DE SUBVENTION FDS 2012

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité 2012, le conseil municipal sollicite des subventions au taux de 31 % pour les travaux suivants :

- Rue de la Vallée (trottoirs réalisés en 2011) : subvention de 5 579, 69 €
- Rue Chantraine : subvention de 20 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION SORTIES PEDAGOGIQUES ECOLE

Sont allouées à la coopérative scolaire les subventions suivantes (sommes représentant 70 % du coût du transport) :

- Sortie à Saint-Quentin au Musée du Papillon et au Parc d'Isle (classes de Maternelles PS-MS et MS-GS) : 178 €
- Sortie à La Bul à Saint-Quentin (classe de CP) : 114 €
- Sortie à Le Favril au Parc de Waterlin (classes de Maternelles TPS-PS et MS-GS) : 159 €
- Sortie à Lewarde au Musée de la mine (classes de CM1-CM2 et CE2-CM1) : 227 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET 2012

La décision modificative n° 1 au budget 2012 est votée comme suit :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	10 000 €
C/2151 Opération 035	8 000 €
C/2184	2 000 €

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	10 000 €
---------------------------------------	-----------------

C/280417 Chap 040	10 000 €
-------------------	----------

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ demande s'il est possible de mettre une stèle au jardin du souvenir, afin d'apposer le nom des personnes dont les cendres ont été dispersées.
Le Maire répond que cette proposition va être étudiée.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 7 juin 2012,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE

